



Rapporteur : M. COULOMBEL

48207

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

**Hébergement d'applications Web - Gestion des noms de domaines et prestations associées pour le Département d'Ille-et-Vilaine**

Le lundi 10 juillet 2023 à 14h02, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme QUILAN (pouvoir donné à M. SOULABAILLE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h45.

**La Commission permanente**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2124-2 et R. 2124-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

## Expose :

Les systèmes d'information du Département d'Ille-et-Vilaine s'appuient principalement sur des infrastructures internes. Cependant, des contraintes de disponibilité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 obligent à externaliser certains hébergements.

Un marché est donc destiné à couvrir ces besoins, leur sécurité ainsi que la gestion des noms de domaine de la collectivité (environ 647).

Le marché en cours expire le 28 septembre prochain. Les prestations étant estimées à 219 259,60 € HT, soit 263 111,52 € TTC pour 4 ans, un appel d'offres ouvert, pour la passation d'un accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de 250 000 € HT (300 000 € TTC) a donc été lancé le 9 mars 2023.

Trois offres ont été remises dans le cadre de la consultation. La Commission d'appel d'offres, réunie le 20 juin 2023, a attribué l'accord-cadre à la société OVER-LINK.

Pour le premier exercice du marché, les dépenses estimées sont les suivantes :

- En fonctionnement :
  - . Hébergement de nos sites internet : 38 000 € TTC,
  - . Renouvellement des noms de domaine : 28 000 € TTC.
- En investissement :
  - . Certificats de sécurité : 5 000 € TTC.

## Décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'accord-cadre attribué par la Commission d'appel d'offres, avec la société OVER-LINK, ayant les caractéristiques suivantes : accord-cadre à bons de commande, d'une durée de 4 ans, sans montant minimum et avec un montant maximum de 250 000 € HT soit 300 000 € TTC.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 11 juillet 2023

ID : CP20231484

Pour extrait conforme